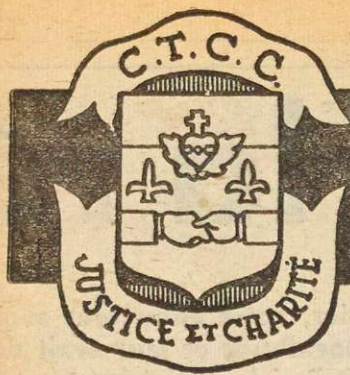




LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 28

Montréal, 3 août 1951

LES CHAUFFEURS DE HULL

SUR LA LIGNE DE PIQUETAGE



Comme on peut le voir par la photo ci-dessus, les chauffeurs de Hull étaient d'excellente humeur quand ils se sont installés sur leur piquet au début de la grève. Et la bonne humeur n'a guère diminué depuis. On reconnaît au centre M. Louis Thelmosse, président du Syndicat, M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. et M. Fernand Phillon, agent d'affaires.

(Cliché "Le Droit")

TIENNENT BON

Et la population les appuie — Après une semaine de grève, ils attendent encore — Les propositions patronales s'avèrent insuffisantes

Il y a une inquiétude chez les syndiqués chaque fois qu'il devient nécessaire de déclencher une grève dans un service public comme le Transport Urbain. Cette inquiétude s'exprime par la question suivante: "Quelle sera la réaction du public? Comment endurera-t-il de se promener à pied au lieu de prendre l'autobus? Comprendra-t-il que les syndiqués n'ont pas d'autre moyen d'obtenir justice?"

Quand les chauffeurs d'autobus de Hull décidèrent, voici une semaine, de se mettre en grève, LE TRAVAIL a entrepris de répondre à ces questions au sujet de leur grève. Pour être en état de le faire, il a délégué à Hull un reporter. Ce dernier, sans révéler ses parentés syndicales, a interrogé au hasard sur la rue plusieurs piétons. Il a pu se rendre compte ainsi que les citoyens de Hull enduraient avec beaucoup de patience leur épreuve, qu'ils savaient que les grévistes avaient raison et méritaient leur appui.

Une maman

Notre reporter a rencontré par exemple une jeune maman qui venait de traverser à pied le pont interprovincial pour aller magasi-

ner à Ottawa. Elle poussait le carrosse de son bébé et vu la chaleur torride qu'il faisait ce jour-là, elle était en nage. Pourtant, elle a dit sans hésiter:

— Les chauffeurs ont raison. Je ne voudrais pas que ça dure toute l'année, mais je suis prête à en marcher un bout pour qu'ils aient enfin des salaires convenables.

Un fonctionnaire

Plus loin, nous avons rencontré un fonctionnaire du gouvernement qui travaille à Ottawa mais qui habite à Hull. Il nous a dit:

— Ce n'est pas commode du tout car le gouvernement ne nous donne pas de vacances à l'occasion de cette grève! Mais je me suis ren-

(Suite à la page 3)

DERNIERE HEURE La grève est réglée

(Voir page 4)

M. Gregg connaît-il M. C. D. Howe?

M. Milton F. Gregg, ministre du Travail dans le cabinet fédéral, a publié l'autre jour un message à l'adresse des ouvriers canadiens.

Pour résumer, voici en quelques lignes le gros de sa pensée:

"Vous savez, messieurs, que nous nous engageons dans un vaste programme de défense. Nos usines, à compter d'aujourd'hui, vont fabriquer du matériel de guerre. Elles vont continuer aussi de fabriquer du "matériel de paix" (ce qu'on achète dans les magasins) mais, à moins que vous n'augmentiez la production, elles en fabriqueront moins (ayant moins d'hommes et moins de machines à y consacrer). En conséquence, si vous n'augmentez pas la production, les magasins vont manquer de tout et votre standard de vie va baisser. Donc, voyez-yl!"

* * *

C'est là, nous l'admettons, un raisonnement qui est juste. On pourrait discuter sur la nécessité de fabriquer encore des canons, alors que la Grande Guerre II est à peine finie, mais puisque notre Parlement a déjà voté un lourd budget militaire, il est vrai que l'industrie de guerre va nous priver des biens de paix, à moins que la productivité n'agmente dans les usines qui fabriquent encore pour la consommation civile.

* * *

Seulement, ce n'est pas là la seule cause qui fera baisser notre niveau de vie. On se demande même si c'est la principale. Car depuis quelques années, les biens ne manquaient pas au Canada. Et si les ouvriers ont dû s'en priver, c'est pour une raison bien simple: les prix étaient trop hauts et le gouvernement refusait de les contrôler.

C'est pourquoi nous demandons à M. Gregg s'il connaît M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui bloque la régie des prix. Si notre niveau de vie préoccupe M. Gregg, il faudrait qu'il convertisse M. Howe à la régie. Car les ouvriers savent qu'il ne servira de rien de produire plus de biens si les prix doivent ensuite leur en rendre l'achat impossible.

Gérard Pelletier

METHODES DE RECRUTEMENT



Le Comité d'usine s'enrichit d'un nouveau membre...

EUX AUSSI...

Les syndicats anglais veulent la régie des prix

POUR PROTÉGER LEURS SALAIRES

LES SYNDICATS anglais veulent la régie des prix

Pour protéger leurs salaires — Présentation des résolutions du prochain congrès — On réclame des mesures "strictes et efficaces"

Le gouvernement travailliste anglais a reçu un avertissement fort clair de la part de ses amis les syndiqués, d'avoir à contrôler énergiquement les prix afin que la valeur réelle des salaires ne diminue pas.

Les porte-parole de plus de 2,500,000 ouvriers ont exprimé clairement cette attitude, alors qu'ils publiaient les propositions de résolutions pour le prochain congrès des unions ouvrières, qui aura lieu en septembre.

Le gouvernement du premier ministre Clement Attlee, a d'ailleurs commencé à satisfaire à quelques demandes des unions. La semaine dernière il imposait un plafond aux dividendes que peuvent verser les compagnies. Celles-ci ne pourront verser à leurs actionnaires

des sommes supérieures à celles versées depuis 2 ans. Cette décision a d'ailleurs provoqué de terribles secousses en bourse.

Par ailleurs le gouvernement a promis qu'il aurait recours à quelques contrôles sur les prix. Mais les chefs d'union désirent plus encore. Ils veulent l'assurance que la valeur réelle du salaire actuel ne diminuera pas.

L'une des résolutions, qui fut présentée par l'union des employés civils, forte de 140,000 membres, déclare que le niveau de vie des prolétaires a diminué sérieusement par suite du manque de contrôles sur les prix. Il semble que les 8,000,000 de syndiqués anglais appuieront cette attitude.

A MONTREAL

Huit hôpitaux négocient

2,000 employés en cause

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal vient de faire appel au service de conciliation du ministère provincial du travail pour l'aider à régler son différend avec les RR. soeurs de la Charité de la Providence qui assument la direction des hôpitaux Sacré-Coeur, à Cartierville, Général du Christ-Roi de Verdun, St-Joseph, de Lachine, Ste-Thérèse, St-Jean-de-Dieu et Notre-Dame-de-Lourdes.

Les employés intéressés sont au total environ 1,500 et réclament les nouveaux avantages suivants: la semaine de 48 heures au lieu de 54; une augmentation de \$5 par semaine pour les infirmiers et la main-d'oeuvre spécialisée; \$4 pour les employés de la cuisine et \$3 pour les journaliers. Pour les infirmiers de l'hôpital St-Jean-de-Dieu, la demande est de \$8 par semaine, \$5 pour les autres employés masculins et \$3 pour la main-d'oeuvre féminine.

Tous ces employés étaient régis par une convention collective de travail qui a expiré en mai dernier. Cinq réunions de négociations directes ont eu lieu, mais sans succès et c'est la raison qui a motivé la requête syndicale au service de conciliation.

Les principaux négociateurs de la partie syndicale sont MM. A.

Côté, conseiller technique de la C.T.C.C.; Pierre Forest, agent d'affaires de l'Association, et C.-A. Guy, organisateur.

Arbitrage

Les quelque 600 employés des hôpitaux Notre-Dame et Pasteur en sont rendus à la phase de l'arbitrage. Les négociations directes et la conciliation n'ont produit aucune entente.

Le Conseil des hôpitaux de Montréal, qui représente les deux institutions en cause, ont choisi M. J.-H. Roy comme arbitre patronal. De son côté, l'Association des employés d'hôpitaux de Montréal a désigné M. Pierre Vadboncoeur comme arbitre syndical. On prévoit que la nomination d'un président sera faite prochainement et que le tribunal siégera au début du mois d'août.

A KENOGAMI

Le syndicat gagne le vote

Le vote ordonné par la Commission des Relations ouvrières pour décider qui, du syndicat ou de l'internationale, représenterait les ouvriers de la pulpe à Kénogami a été remporté haut la main par le syndicat.

En effet, sur 665 votes déposés, 404 favorisent le syndicat, 255 l'internationale et 6 bulletins ont été annulés.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef:
FERNAND JOLICOEUR

Administrateur:
MARCEL ETHIER

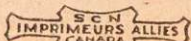
Publiciste:
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Que vaut la régie

Un travailleur de l'imprimerie

Il disait en novembre que son proprio cherchait tous les moyens pour se débarrasser de lui. Il avait peur que la régie ne tombe. Avec les changements intervenus, il a dû déménager. — "Je payais \$30.00 j'en paie \$75.00".

Un travailleur du carton

Il habitait en novembre un vieux logis de quatre pièces non chauffées, dont les portes ne fermaient plus. Il a quatre enfants. Voici ce qu'il nous raconte: "Les portes ne ferment pas plus. L'escalier de l'arrière, qui branlait, branle davantage et à tel point que je devrai faire passer le livre de charbon par la porte d'en avant. La "petite mère" devra cirer de nouveau. Le loyer est passé de \$20.00 à \$28.00 et j'ai signé parce que je ne voulais pas avoir affaire à la régie. Quant à l'escalier, je me verrai forcé de faire appel aux services des incendies pour le faire réparer. En cas de feu on ne sait jamais."

En novembre dernier, notre enquêteur avait pris contact avec plusieurs locataires et leur avait demandé: "que vous arriverait-il si la régie des loyers était abolie?"

Ces personnes étaient choisies au hasard dans le monde ouvrier. Depuis, la régie a passé, comme

Travailleur de l'amiante

Rien n'est changé. J'ai trouvé un propriétaire raisonnable. La régie ne m'a pas touché. Je paie encore le même loyer et j'ai la même impression que, dans une chambre à \$7.00 par semaine, il est impossible de "penser à élever une famille".

Employé d'hôpital

Je payais \$30.00. Le propriétaire avait profité de toutes les augmentations, autorisées, soit 10% et 15%. J'ai reçu un avis m'indiquant que le loyer serait porté à \$40.00. Je n'ai pas répondu et j'ai demandé à la commission de prolonger mon bail. Je laisse le soin à la commission de décider (Dieu sait quand, étant donné le nombre de cas soumis). Si l'on m'augmente, il faudra bien que je

paye car je ne sais pas où aller, si je devais déménager.

Un comptable

J'ai signé un bail de neuf mois. Mon voisin paie \$35.00 et moi \$30.00. Je payais \$22.00. C'est donc une augmentation de 36% et malgré cela, le propriétaire a encore hâte que je déménage. La loi de M. Duplessis vaut ce que M. Duplessis veut qu'elle vaille. Les règlements changent au jour le jour selon ses caprices. Alors, où est-ce qu'on va? Moi, je ne le sais pas.

Un commis

Depuis novembre dernier, j'ai dû supporter une augmentation de \$10.00. Je payais \$26.00 et je paie \$36.35 avec un bail jus-

DANS LE M

A LORETTEVILLE

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU GANT

FINI LE TRAVAIL A DOMICILE

En fin de semaine, la Fédération nationale des Gantiers a tenu son congrès à Loretteville. Une quarantaine de représentants syndicaux ont siégé sous la présidence du confrère Roland Thibodeau, président.

Les rapports du président et du secrétaire indiquaient une tendance décisive contre le travail à domicile.

La résolution suivante fut adoptée sans restriction aucune, manifestant l'intérêt que portent les employés du gant à une correction immédiate de cette anomalie qui permet aux employeurs de faire une concurrence indue tout en rendant impossible au mouvement syndical une organisation systématique.

Résolution

"Votre comité recommande que des démarches soient entreprises auprès de la partie patronale, du comité paritaire ou de tout autre organisation pour empêcher le travail à domicile, soit par une amende à l'employeur ou à l'employé, soit par toute autre méthode susceptible de donner les résultats

désirés.

Le système actuel ne permet aucun contrôle syndical et permet: soit une exploitation de la main-d'oeuvre pour maintenir le prix de revient, soit une concurrence malhonnête."

Cette résolution apparaît comme la principale du congrès.

Il fut aussi question d'une réglementation technologique dans nime.

les opérations du gant de peau de cheval, étant donné que le comité paritaire avait déterminé un taux prohibitif pour la fabrication de ces gants. Le congrès a décidé de faire tous les efforts possibles pour établir un taux normal, étant donné que le Canada, sans être en guerre, poursuit une fabrication militaire et que le gant de cheval est un item très utilisé.

Les congressistes ont demandé que l'arrêté en conseil relatif à la fixation du prix du gant importé soit appliqué de manière plus rigide pour permettre aux industries locales de poursuivre leur activité.

Quant à l'hygiène industrielle, les délégués ont étudié avec beaucoup d'attention la loi des établissements commerciaux et ont insisté pour que la loi s'applique intégralement dans les industries où ils travaillent au point de vue hygiène.

Per capita

Réalisant l'augmentation du coût de la vie, les dépenses des organisateurs, les services que les syndicats peuvent attendre de la fédération, les délégués ont voté une augmentation assez substantielle du per capita. De 10 cents, il monte à 25 cents par un vote unanime.



Les congressistes au sortir de la messe.

gie provinciale ?

chacun sait, du fédéral au provincial; elle a même été profondément modifiée. Le même enquêteur a donc rencontré les mêmes intéressés et leur a posé la même question, sous une autre formule: "Comment le changement de régie vous a-t-il affecté?"

Ei voici leurs réponses:

qu'en 1952. Le propriétaire m'a avisé que si la régie le lui permettait, il m'augmenterait à \$45.00. Quand je vois les loyers d'en face, je me demande si je devrais me plaindre, quoique j'ai quelques difficultés à solder. Je retiendrai mon logis même si ça force. Et la régie provinciale serait une bonne affaire si elle était bien appliquée, malheureusement on ne peut s'y fier. Il y a un point dans la loi que je ne peux accepter, c'est de laisser une liberté complète aux proprios pour les logis en bas de \$30.00.

Un métallurgiste

Je viens de signer mon bail avec une augmentation de \$10.00 par mois. Je suis reconnaissant au propriétaire qui n'avait pas pas cru bon d'augmenter selon les normes permises par l'an-

cienne régie. Etant donné l'état instable de la nouvelle régie, l'incompétence marquée chez plusieurs des responsables chargés de renseigner les gens, étant donné, que d'après les journaux, la loi peut changer de jour en jour et de semaine en semaine, je me trouvais dans une drôle de situation. J'ai signé l'augmentation ci-dessus mentionnée en espérant pouvoir trouver l'argent nécessaire pour la payer. Mais lorsqu'on trouve en face de chez soi des familles de 5 enfants obligées de déménager, de s'installer dans une cave, le tout comprenant 2 1/2 pièces, on peut se demander si la régie a rendu les services que le public attendait d'elle. Vive le temps où l'ouvrier pourra se trouver avec son salaire, une petite maison à lui. Des poules, un jardin, un cochon, le voisin fournissant le lait!

Travailleur en chaussure

Le propriétaire a bien hâte qu'on s'en aille. Nous lui avons offert 5% de l'augmentation. Nous payons déjà \$50.00 pour 4 pièces chauffées. Lui aimerait \$80.00! Nous ne sommes pas tombés d'accord sur le prix et nous recourrons tous les deux à la régie pour expérimenter ce qu'elle vaudra. Pendant ce temps là, nous aurons tout de même un toit. Tout le monde semble avoir peur! Personne ne semble à l'aise, étant donné l'incertitude et l'hésitation qu'on devine dans les différents communiqués du gouvernement.

Résumé de l'enquête

Bref, tout le monde a peur!

Nous notions en novembre: "Les ouvriers redoutent le pire. Le pire est-il arrivé? Dans certains cas, oui. Dans d'autres, plus rares, les proprios ont été raisonnables. Mais ce qui frappe le plus, c'est que la régie provinciale n'inspire que peu de confiance aux locataires.

Il n'en tient qu'à elle de gagner cette confiance en rendant de bons jugements dans les semaines qui vont suivre.

MOUVEMENT

Fusion

Le congrès a voté une résolution acceptant en principe une fusion avec la Fédération du vêtement, afin d'accroître la force de négociations. Cependant les délégués ont cru bon de remettre au Bureau Fédéral et au congrès prochain la réalisation d'un tel projet, permettant à l'exécutif choisi de rencontrer l'exécutif de l'autre fédération pour expliquer clairement que les syndicats du gant ne tiennent pas à disparaître mais bien à s'affilier sans perdre leur autonomie propre.

Les élections

Sous la présidence du confrère Roger McGinnis, publiciste au journal LE TRAVAIL, aidé par la secrétaire Louise Fournier (Marieville), les élections ont été tenues dimanche matin. Le confrère Roland Thibodeau fut réélu sans opposition à la présidence. M. J. Chandonnet (Trois-Rivières) fut élu comme 1er vice-président et M. J. Hardy (St-Tite) comme 2e vice-président. M. Lucien Laforest fut réélu à l'unanimité comme secrétaire-trésorier.

Banquet

A l'issue du congrès, grâce à l'organisation de M. Edouard Durand, président du syndicat de Loretteville, un banquet fut servi. Tous les congressistes, plusieurs accompagnés de leurs épouses, y assistaient.

A la table d'honneur et parmi ceux qui prirent la parole, on pouvait noter M. le curé C. E. Dumas, syndiqué convaincu, M. l'abbé A. Sylvain, aumônier local, M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., aumônier de la Fédération et le président M. Roland Thibodeau, entourés de ses officiers nouvellement élus.

A l'ouverture du congrès, Henri Petit de Québec a fourni l'occasion aux congressistes de voir quelques films intéressants, entre autres "Marée montante" relatif à la coopération; "L.O.I.T." un documentaire sur l'Organisation Internationale du Travail et "Contrat de Travail".

Les délégués ont aussi désigné M. Roland Thibodeau comme leur représentant au Bureau Confédéral. Ils avaient auparavant procédé à la nomination de leurs délégués aux comités paritaires du gant fin et du gant de travail.

JOLIETTE

Premier contrat à St-Charles

La seule industrie de ce petit village désormais syndiquée

Après bien des pourparlers, qui avaient débuté en mai dernier, le syndicat catholique affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) et certifié par la Commission des relations ouvrières de la Province, pour représenter tous les employés de Birchwood Manufacturing Co. de St-Charles de Mandeville, a enfin réussi à signer un premier contrat de travail. C'est le 11 janvier dernier, à St-Gabriel-de-Brandon, que les représentants des deux parties en sont venues à une entente et ont signé l'important document qui a été déposé, par la suite, au Ministère du Travail, comme la demande la loi.

Un conciliateur

En plus des 4 ou 5 séances de négociations directes, au cours desquelles la Cie et le syndicat n'avaient pas réussi à s'entendre, il a fallu trois longues et laborieuses séances en présence d'un conciliateur du Ministère du Travail. Ce sont successivement MM. Ubald Brunet et Lucien Maloin, du Service de conciliation provincial, qui sont intervenus dans cette affaire; M. Maloin a même signé la convention comme témoin, le 11 juillet dernier.

Sécurité du syndicat

Ce premier contrat de travail, à St-Charles de Mandeville, assure, d'abord, en tous points, l'existence et la survivance du syndicat. Une clause prévoit que tous les employés qui ont donné leur adhésion au syndicat (environ 90 à 95%) à la date de l'émission du certificat de reconnaissance, soit le 29 mars dernier, sont obligés de demeurer membres du syndicat pendant toute la durée de la convention; ils peuvent, s'ils le veulent, donner leur démission, entre le soixantième et le trentième jour qui précède la date d'expiration du contrat. D'autre part, l'employeur a consenti à déduire les cotisations syndicales sur la paye des employés, une fois par mois, chaque employé devant faire parvenir à l'employeur une autorisation à cet effet, écrite et irrévocable. La Compagnie s'est engagée à respecter le droit absolu qu'ont

nos ouvriers de faire partie du syndicat et a signé une clause affirmant qu'elle ne cherchera en rien à intervenir dans les affaires du syndicat ni à discréditer ses membres.

Les salaires

La Compagnie a consenti au début des négociations à accorder une augmentation générale de salaires d'environ 10%, à compter du 1er mai 1951; cette augmentation a déjà été payée aux employés. Mais, comme la moyenne de salaires actuelle est très basse, si l'on considère le coût de la vie, les deux parties se sont engagées à réouvrir les pourparlers sur les salaires, le 20 août prochain; la Compagnie s'est engagée, par une clause spéciale, à ce que les taux de salaires sur lesquels on se sera entendu après ces négociations, aient un effet rétroactif au 1er mai 1951.

Jours rériés:

Le contrat accorde ensuite aux employés, 10 jours de congés par année, en plus des dimanches et de la semaine de vacances annuelles payées. Sur ces dix jours, la Compagnie a consenti à en accorder deux qui seront chômés et payés, soit la St-Jean-Baptiste et la Fête du Travail. Il est entendu que tout travail exécuté un jour de fête ou un dimanche est payé à temps et demi.

(Suite à la page 4)

IL NE FAUT JAMAIS DESESPERER



Sur la photo, de gauche à droite, M. Ivan Legault, agent d'affaires local remettant à une ouvrière son chèque de vacances; M. Victor, inspecteur en chef du comité paritaire du vêtement et Angelo Forte, agent d'affaires pour la Fédération nationale du vêtement. (Le photographe a dû être distrait par les tresses de la jeune ouvrière puisqu'il a omis de la photo, en partie, le principal artisan de la victoire gagnée à Ste-Thérèse. M. Ivan Legault ne se trouve en effet représenté que par son bras droit...!)

\$1,500 récupérés à temps!

Même après la faillite...!

40 employés bénéficient de l'intervention de l'Union

Nous sommes heureux de souligner un fait qui est peut-être sans précédent mais qui peut toutefois en établir un: La préférence donnée aux salaires gagnés sur les "créances préférentielles".

Voici brièvement les faits. Une petite usine d'une quarantaine d'employés, possédée par la compagnie Anastase Gauthier Inc. de Ste-Thérèse-de-Blainville, fait faillite.

Les vacances payées dues aux ouvriers et ouvrières semblent faire partie de la faillite. Personne n'en retire et tous partent en vacances sans un sou de ce salaire.

Le curateur entre en jeu. L'Union aussi. Le premier ne veut rien entendre au sujet de ces vacances; le syndicat, au contraire, fait pression sur le comité paritaire pour qu'on les paie. Le comité paritaire menace de prendre les poursuites légales contre le patron ou contre les contracteurs ou les manufacturiers qui faisaient faire leur travail à cette usine. Puis, il est question qu'un des gros contracteurs achète l'industrie. Il voudrait conserver son monde et il décide de verser au comité paritaire la somme d'argent qui couvrirait la semaine de salaire pour certains et les deux semaines pour d'autres, selon les cas. C'est ce qui fut fait mais non sans beaucoup de difficultés.

Et la semaine dernière, 6 jours seulement après l'intervention de l'union, le représentant du comité remettait à M. Ivan Legault les chèques faits au nom de chacun et variant entre 25 et 40 dollars. Cette somme couvrirait la première semaine de vacances et les ouvriers ont été informés qu'ils toucheraient la deuxième dès le 10 août.

On peut conclure que la présence d'un syndicat peut encore être utile, même après que l'employeur a fait faillite!

A OTTAWA

Grève contremandée

Le journal LE DROIT accepte intégralement la décision des arbitres — Un incident

Le journal LE DROIT accepte intégralement la décision des arbitres. Un incident.

Les journalistes du DROIT n'auront pas à faire la grève dont ils avaient décidé la semaine dernière. Leur employeur vient d'accepter intégralement la décision unanime du tribunal d'arbitrage que nous citons la semaine dernière.

Les membres du Syndicat des journalistes d'Ottawa obtiennent donc grâce au nouveau contrat qu'ils ont signé mardi, des augmentations de salaires de 8 et 10% rétroactives au 1er janvier 1951, date d'expiration du dernier contrat.

Le vote de grève de la semaine dernière a donné lieu à un incident qui intéressera sans doute non seulement les journalistes mais aussi bien tous les lecteurs des

quotidiens.

En effet, les officiers du syndicat ayant communiqué la nouvelle de ce vote à l'agence Canadian Press, cette dépêche fut supprimée d'autorité à Toronto par les autorités de l'agence. On sait que la Canadian Press a manifesté dans ses négociations avec ses propres journalistes un esprit anti-syndical très remarquable.

Les confrères du DROIT ont donc protesté auprès de l'agence, l'accusant de supprimer les nouvelles qui ne lui plaisent pas. A quoi le gérant de la C.P. a répondu qu'il mentionnerait désormais la grève si elle éclatait.

Si tous les syndicats en agissaient ainsi, peut-être la Canadian Press serait-elle forcée de nous renseigner aussi bien en matière syndicale qu'en matière financière.

Les chauffeurs de Hull

(Suite de la page 1)

seigné et je considère que des salaires de 6 et 77 cents de l'heure, comme les chauffeurs en recevaient en vertu de l'ancien contrat, ça n'a aucun bon sens.

Un syndiqué

Enfin, le hasard nous a fait rencontrer un syndiqué de la région dont l'opinion n'est pas moins claire:

— C'est incroyable vous savez. Un jour, j'ai vu, au local des syndicats, l'enveloppe de paye d'un chauffeur. Il avait reçu 50 dollars environ pour sa semaine. Au premier cop d'oeil, j'ai trouvé ça raisonnable mais savez-vous combien il travaillé d'heures pour gagner ça? Soixante-dix et d'autres m'ont

dit qu'ils travaillent parfois jusqu'à 75 et 80 heures. C'est à peine s'ils ont une demi journée de libre par semaine. Les raisons ne leur manquent pas pour rester en grève jusqu'à ce que ça aboutisse!

Les demandes

Pour notre part, nous sommes bien d'accord avec ce syndiqué. Les chauffeurs veulent 90 cents environ, à peine plus que le salaire de base des mineurs d'amianté en 1949. C'est pour en sortir que ces derniers ont fait la grève. Et songez que cela fait deux ans déjà que la grève de l'amianté est finie. Pendant ces deux ans, le coût de la vie a monté en flèche.

Les chauffeurs de Hull savent qu'ils ont derrière eux toute la C.T.C.C.

LA SEMAINE

MONTREAL

Travailleurs du carton et du papier façonnés

Les négociations entre l'Union des Travailleurs du carton et du papiers façonnés (600 ouvriers concernés) et l'Association patronale des employeurs de la boîte de carton, débuteront mardi, le 7 août à 2 h. 30 p.m.

Le comité de négociation est composé de: MM. R. Naud, président général; R. Charron, secrétaire; M. Pepin, vice-président; M. Chartier et D. Jobin. Les négociations seront conduites par l'agent d'affaires du syndicat Gérard Poltras.

Les principales demandes du syndicat se lisent comme suit: 15 cents l'heure d'augmentation pour tous les employés; 5 fêtes supplémentaires payées; vacances progressives; droit pour l'agent d'affaires et les autres agents de l'union d'avoir accès à tous les départements dans les usines concernées.



Vêtement

L'organisation dans la chemise, à la compagnie Bluestone, allait bon train. Mais voici que le patron fait des siennes; il intimide de différentes façons les employés. Sur simple plainte avec preuves à l'appui, après enquête par l'inspecteur du gouvernement et sans même qu'il y ait audition devant la Commission de Relations ouvrières, un vote est décrété. Le confrère Forte se dit assuré du résultat du vote. Il souligne en même temps que le décret provincial couvrant l'industrie de la chemise devrait normalement être en vigueur vers la mi-août. Nous ferons connaître, dès qu'il sera publié, les avantages que comporte ce décret.



Vote chez Bluestone

A la demande de l'Union Nationale du Vêtement, la Commission des Relations ouvrières vient d'ordonner la tenue d'un vote secret chez Bluestone Shirt, atelier de la rue Bonsecours qui emploie plus de 100 ouvriers et ouvrières. L'Union du Vêtement a demandé ce vote qui servira à déterminer si oui ou non les employés de Bluestone veulent être représentés par ce syndicat. L'Union a fait valoir que des pratiques anti-syndicales interdites avaient rendu impossible l'expression ouverte du désir des employés.

Ce vote sera donc tenu lundi prochain le 13 août, à l'usine même, entre 3 heures et 5 heures 30 de l'après-midi. Tous les employés qui se trouvaient inscrits sur la liste de paie du 13 juillet dernier sont autorisés à voter.

Dupuis Frères

Le Syndicat des employés de commerce de Montréal, en attendant que le tribunal d'arbitrage commence à siéger, s'occupe de faire suite au programme d'éducation lancé par la C.T.C.C. afin d'instruire ses membres sur la procédure à suivre pour la bonne marche d'un syndicat.

En effet, une vingtaine de représentants et représentantes de différentes sections de la Maison et du Comptoir postal ont commencé



à étudier le manuel récemment publié par le Comité d'éducation.

Ces délégués prennent connaissance des méthodes, moyens et techniques pour régler de manière satisfaisante les griefs qui pourraient surgir après la signature de la convention qui fera normalement suite à l'arbitrage.

Les membres qui suivent ces cours se sont montrés très enthousiastes et nul doute qu'après des études poussées ils sauront régler les griefs qui pourront leur être soumis.

Simple remarque: les séances de l'arbitrage sont publiques et les intéressés peuvent toujours y assister.



Dans la chemise

La première séance de conciliation a eu lieu entre le Syndicat représentant les employés de Tooke Bros., sans apporter grand changement. A moins que la partie patronale ne change catégoriquement d'attitude, l'arbitrage ne saurait tarder. Les demandes principales sont les suivantes: 15 cents l'heure d'augmentation plus échelle de salaires; atelier fermé; clause de sécurité; participation du patron à une caisse-maladie; trois semaines de vacances après 10 années de service et six fêtes chômées payées.

JOLIETTE

Institutions religieuses

Les négociations directes se poursuivent entre le Syndicat des employés d'institutions religieuses et l'Hôpital St-Eusèbe. Quelque 80 employés sont concernés dans ces négociations.

Les agents négociateurs syndicaux sont: MM. G. Poirier, président; L. Giard, agent d'affaires et J. Archambault, conseiller technique. M. Matteau de l'A.P.I. négocie pour l'hôpital.

MEME SALAIRE DANS L'ACIER

Le "Financial Post" de samedi dernier annonce que les CIO Steel Workers viennent de négocier, avec les trois principales compagnies d'acier du Canada, un salaire de base de \$1.27 l'heure. Ces trois compagnies, Dominion Iron and Steel, Steel Company of Canada et Algoma Steel Corporation régissent à toutes fins pratiques cette importante industrie canadienne.

l'une des plus considérables au pays. On sait que d'autre part, les Steel Workers comptent parmi les premières unions ouvrières du Canada en importance.

Il est donc intéressant de noter que ce salaire de base correspond exactement à celui que le syndicat de l'aluminium d'Alcan. vient de négocier avec l'Alcan.

Premier contrat à St-Charles

(Suite de la page 3)

Séniorité:

Le nombre d'années de service à l'emploi de la Compagnie a été reconnue comme facteur décisif lors des promotions, des réengagements, des transferts ou des congédiements. Des règles précises ont été établies pour la perte des droits de séniorité.

Un comité spécial:

Une clause prévoit, enfin, la formation d'un comité spécial composé de 3 représentants du syndicat et de 3 représentants de la Cie, chargée de veiller à la bonne application du contrat. Si un employé croit qu'il subit une injustice quelconque, il peut soumettre son cas à ce comité; si les membres du Comité ne s'entendent pas, la question en litige pourra être référée à la Conciliation et à l'arbitrage, en conformité avec les lois de la Province. Toute grève ou contre-grève est interdite tant que les procédures n'ont pas été suivies.

Les négociateurs:

M. John Lock, président et trésorier de Birchwood Manufacturing, a signé le contrat au nom de la Compagnie, de même que M. J. A. Bélanger, avocat de Joliette, qui agissait comme procureur de la Cie. MM. Rainville et Joly, respectivement surintendant général et contremaître, ont également participé aux négociations. D'autre part, M. Hervé Durand, de Mandeville, et René Corriveau ont signé au nom du syndicat de même que M. Jacques Archambault de Joliette, qui a agi comme conseiller technique du syndicat au cours des pourparlers. St-Charles de Mandeville est une petite paroisse située à 6 milles de St-Gabriel-de-Brandon. La Cie Birchwood Manufacturing, la seule industrie importante de ce petit village, est établie à Mandeville depuis 1930. Elle fabrique des bobines pour métiers à tisser et des fuseaux de fil pour usages domestiques; 60% de la production est exportée aux Indes, au Mexique et en Ecosse; la Cie emploie de 75 à 100 ouvriers et ouvrières.

Un journal vit de nouvelles!
Avis donc à nos correspondants qui se négligent

ENCORE!

Chaque semaine, des copies du journal nous reviennent parce que les abonnés en cause ont changé d'adresse sans nous prévenir. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher ces difficultés: c'est de remplir le formulaire ci-dessous et de le remettre au secrétaire de son syndicat ou de l'adresser au journal.

ANCIENNE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

NOUVELLE ADRESSE

Nom

Rue

Ville

LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.

Les grévistes de Hull sont-ils riches ?



DERNIERE HEURE — Au moment d'aller sous presse, Le Travail apprend que les grévistes de Hull viennent de remporter une grande victoire en obtenant, à peu de choses près, la réalisation des recommandations du tribunal d'arbitrage. De 60-77 cents, les salaires passent à 77-91. Tous les grévistes sont adéquatement protégés contre toute représaille et obtiennent la plupart des clauses qu'ils demandaient. Nous donnerons la semaine prochaine les détails du contrat. Les chauffeurs garderont donc les \$50 qu'on leur voit en main ici et que la compagnie leur réclamait voici quelques jours; c'est l'argent qu'il leur faut pour faire la monnaie sur les autobus.